



Mesures d'accompagnement des Étudiants relatives à la pandémie liée au Coronavirus - Covid 19

16 mars 2020

Comme mesure préventive visant à contrer l'expansion du Coronavirus – Covid 19, la note officielle du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, sortie le vendredi 13 mars 2020, requiert de la part de tous les établissements d'enseignement et de formation, de tous les niveaux, publics et privés, la suspension des classes physiques. La finalité première de cette mesure est de réduire significativement les regroupements et les déplacements des personnes et ainsi réduire les risques de contamination.

Il est important de souligner que cette note ne requiert nullement la fermeture des établissements, ni l'arrêt du travail. Elle précise bien que les établissements d'enseignement se doivent de mettre en place des mécanismes pour assurer une continuité des apprentissages et faire le nécessaire pour que l'activité pédagogique continue d'une manière ou d'une autre.

Consciente de l'importance de l'enjeu, aussi bien au niveau mondial, national que local, HEM est solidaire de cette décision, y adhère pleinement et essaye de la mettre en œuvre au mieux possible.

Par conséquent, conformément à la note officielle du Ministère, HEM a décidé de **suspendre les cours (physiques) et les activités pédagogiques jusqu'à nouvel ordre**.

Parallèlement à cette décision, HEM a mis en place un ensemble de mesures d'accompagnement qui seront appliquées tout au long de la période de suspension des cours, sauf si la situation évolue et exige de nous des mesures correctives ou complémentaires.

Les mesures d'accompagnement prises par HEM relèvent de deux dimensions : une dimension administrative et logistique et une dimension pédagogique.

1. Mesures sur le plan Administratif et Logistique

Le travail des équipes permanentes, pédagogique et administrative, continuera normalement dans tous les Campus, aux horaires habituels. Des mesures préventives importantes ont été prises et elles sont les suivantes :

- Procéder d'une manière régulière à la désinfection de tous les locaux ;
- Exiger partout le maintien de la distance de deux mètres entre les personnes ;
- Transformer tous les « Open Spaces » en bureaux isolés ou du moins respecter un minimum de 9 m² pour chaque collaborateur ;

- Exiger pour tous les collaborateurs et chaque matin en arrivant au travail, une prise de température pour détecter toute éventuelle hausse de température ;
- Demander à tous les collaborateurs d'éviter les transports en commun et assurer à tous ceux qui en ont besoin les transferts domicile – HEM dans les deux sens.

Bien évidemment, si l'évolution de la situation le requiert, nous prendrons d'autres mesures, correctives ou complémentaires, adéquates.

Il est à noter que HEM travaille d'ores et déjà à l'éventualité d'un télétravail (travail à domicile) pour l'ensemble de ses collaborateurs au cas où la situation sanitaire du pays évoluerait et qu'une nouvelle note ministérielle l'exigerait formellement.

2. Mesures sur le plan Pédagogique

Parallèlement à la suspension des cours physiques et conformément à la note du Ministère l'Intérieur, HEM a décidé de reporter, à une date à fixer ultérieurement selon l'évolution de la situation, toutes les activités socioculturelles et sportives. Ainsi, les séminaires de l'Université Citoyenne, les conférences, les rencontres métiers, les manifestations avec les lycéens, les événements organisés par HEM ou abrités dans les locaux de HEM sont reportés. Nous informerons les publics concernés des dates de reprogrammation de ces activités.

Concernant les étudiants de HEM, nous sommes conscients que la décision de suspendre les cours physiques est lourde. C'est pour cela que nous avons décidé de mettre en place des mesures d'accompagnement pour réduire, autant que faire se peut, l'impact de cette décision. Ainsi les mesures prises sont :

- **Sur le plan des cours**

Pour chaque niveau, trois catégories de cours ont été identifiés :

- Des cours – le maximum possible et à partir du lundi 23 mars 2020 - pour lesquels les séances hebdomadaires seront assurées en classe virtuelle (en ligne). Pour ces cours, l'enseignant assurera lui-même pour ses étudiants les séances à distance à travers une plateforme web réservée aux étudiants de HEM, mise en place avec l'aide du réseau canadien LCI Education dont HEM est membre. Ainsi, ces séances se dérouleront « presque normalement » mais à distance. Les étudiants auront le devoir de se connecter à la classe virtuelle en temps et en heure et de suivre assurément chaque séance. Ils auront la possibilité d'échanger (« chatter ») avec le Professeur.

Pour cela :

- Les modalités de fonctionnement de ces classes virtuelles seront communiquées préalablement aux étudiants ;
 - Les enseignants concernés suivront une formation dédiée ;
 - L'équipe IT de HEM accompagnera, si besoin est, aussi bien les étudiants que les enseignants pour le déroulement des classes virtuelles ;
 - A la reprise des cours, HEM organisera des séances, en présentiel et en sus, afin de réviser et cristalliser les contenus des séances de classe virtuelle.
- Des cours pour lesquels il est possible d'utiliser la plateforme e-learning ALTISSIA (plateforme de langues). Pour ces cours, un programme de travail spécifique sera mis en place suivi et géré par l'enseignant lui-même. Les étudiants auront le devoir de le suivre à la lettre, à partir de chez eux

et en respectant les exigences et les dates fixées. A la reprise des cours, HEM organisera des séances en présentiel complémentaires afin de compléter la formation selon les objectifs du cours.

- Des cours pour lesquels les séances seront rattrapées à la reprise des cours. Mais, pour cette période de suspension, les étudiants auront des activités complémentaires, sous forme de recherches et de devoirs, demandées et suivies par les enseignants et les responsables pédagogiques. Ces activités seront prises en considération dans l'évaluation globale du semestre.

Des lettres pédagogiques spécifiques à chaque niveau seront envoyées à tous les étudiants. Elles préciseront les cours de chaque catégorie et les modalités de fonctionnement correspondantes ainsi que l'emploi du temps de chaque semaine. Les responsables pédagogiques assureront la communication et la coordination de toutes ces activités.

Bien évidemment, selon l'évolution de la situation, nous serons attentifs pour adapter cette démarche et la faire évoluer dans l'intérêt de tous les étudiants.

- **Sur le plan des Stages**

Trois cas de figures se présentent :

1. **Cas du Stage d'immersion en langue anglaise** : De par le contexte actuel, il a été décidé d'annuler tous les stages à l'étranger et les réservations y afférentes. Ainsi,
 - tous les étudiants de la deuxième année feront leur stage d'immersion linguistique dans un centre de langues au Maroc ;
 - les responsables pédagogiques de HEM veilleront à l'organisation de ces stages pour tous les étudiants.
 - Les réservations pour les stages d'immersion à l'étranger seront annulées. Nous demanderons à nos partenaires de nous rembourser les avances effectuées, et rembourserons ainsi les étudiants, le cas échéant.
 - Les sommes avancées par les étudiants pour le compte des stages d'immersion linguistique à l'étranger et qui n'ont pas encore été transférées aux partenaires étrangers, leur seront automatiquement remboursées.
2. **Cas des étudiants actuellement en stage (Etudiants de 4^{ème} année – Master 1)** : Les étudiants actuellement en stage poursuivront leur stage normalement jusqu'à son terme en respectant les consignes et les mesures prises par leur entreprise d'accueil. En cas de contraintes particulières liées à l'entreprise d'accueil ou les concernant directement, les étudiants en stage sont tenus de contacter la direction de leur campus pour prendre les mesures qui s'imposent et leur indiquer la démarche à suivre le cas échéant.
3. **Cas des étudiants en partance en stage (Etudiants de 5^{ème} année – Master 2)** : Les stages sont reportés. Les responsables de stage rentreront en contact avec les entreprises qui ont déjà signé une convention de stage pour un étudiant afin de reporter le stage et de leur expliquer la situation. Cependant, pour les étudiants qui ont une convention de stage signée avec une entreprise et dont l'entreprise ne souhaite pas reporter le stage, ces derniers peuvent entamer le stage tout en respectant les consignes sanitaires imposées par l'entreprise. Dans ce cas, un échange avec le responsable de stage de HEM est obligatoire.

- **Sur le plan des Evaluations**

Toutes les évaluations programmées à partir du lundi 16 mars 2020 sont suspendues à une date à fixer ultérieurement. Il s'agit en particulier des examens de fin de semestre de la cinquième année (Master 2), des évaluations intermédiaires des projets PROLIB et PROCO, des sessions de rattrapage.

Toutes les évaluations futures seront programmées au fur et à mesure et annoncées à l'avance afin de préserver leur pertinence pédagogique et l'intérêt des étudiants.

- **Sur le plan des activités de Développement Personnel et Para-pédagogiques**

A partir du lundi 16 mars 2020 toutes les activités de développement personnel et para-pédagogiques sont suspendues et reportées à une date à fixer ultérieurement.

- **Sur le plan des Echanges d'étudiants**

Tous les cas des étudiants en échange (les étudiants de HEM en échange chez les partenaires ; les étudiants étrangers en échange à HEM) seront traités au cas par cas dans le sens de la préservation de leur sécurité sanitaire et leurs intérêts pédagogiques. L'équipe de la Direction des Relations Internationales rentrera en contact avec ces étudiants individuellement pour trouver la meilleure formule pour eux.

Un Comité de suivi, présidé par la Direction Générale de HEM, est mis en place. Il veillera, d'une part, sur la mise en œuvre de ces mesures dans les différents campus de HEM, et d'autre part, sur le renforcement ou l'actualisation de ces mesures selon l'évolution de la situation.